



FREUNDE DER VERFASSUNG  
AMIS DE LA CONSTITUTION  
AMICI DELLA COSTITUZIONE  
AMITGS DALLA COSTITUZIUN

Lausanne, le 30 avril 2021

Aux représentant·e·s des médias

## Communiqué de presse

**Le 13 juin 2021, votons NON à la Loi Covid: une loi inutile et dangereuse.**

**Les Amis de la Constitution ont réaffirmé hier leur opposition au projet de loi Covid qui passera devant le peuple le 13 juin prochain. Ce projet de loi inutile, liberticide et disproportionné dépasse largement la base légale nécessaire au Conseil fédéral pour continuer à gérer la situation sanitaire actuelle.**

Le 13 juin prochain, le peuple suisse est amené à se prononcer sur sa première loi d'exception depuis 1939. Ce projet de loi, extrêmement large, touche des pans entiers de nos libertés fondamentales sans nécessité, et ce jusqu'en 2031.

Par ailleurs, il ne répond à aucun des critères inscrits dans notre Constitution pour sa mise en œuvre, et notamment au critère de proportionnalité, et donne un blanc-seing à notre gouvernement, s'absolvant du contrôle parlementaire, particulièrement indispensable en situation de crise.

Co-président des Ami·e·s de la Constitution, Werner Boxler précise qu'un non à la loi Covid n'affectera pas les compensations pour les entreprises et les personnes touchées par des fermetures forcées par l'Etat. *« Le Parlement peut transférer les dédommagements dans une loi séparée ou les garantir par des arrêtés fédéraux. La motion Primin Schwander a été déposée au Conseil national en demandant le transfert vers une loi distincte de l'aide financière. »*

Dans le contexte du Règlement Sanitaire International, adopté à l'OMS via sa constitution en 2005 par tous les états membres dont la Suisse, la justification d'une pandémie se base sur deux paramètres :

- a) une mortalité annuelle surnuméraire en pourcentage appelée « taux de mortalité » et
- b) l'émergence d'une maladie grave attestée cliniquement et scientifiquement au niveau international.

Or plusieurs évaluations internationales de scientifiques parmi les plus renommés dans le monde ont démontré que le taux de mortalité moyen en 2020 n'est pas supérieur aux autres années, ni en Europe, ni dans le monde. Références: John P. A. Ioannidis, professeur à l'Université de Stanford et Laurent Toubiana, professeur d'épidémiologie à l'INSERM.

En Suisse, les taux de mortalité sont au plus bas en 2021. Il n'y a donc plus aucune raison, ni aucune justification à maintenir une loi d'urgence qui enferme les Suissesses et les Suisses. Les mesures prises sont disproportionnées et font du tort à la population: fermeture de commerces, mesures dans les écoles, salles de sport, vie culturelle et religieuse.

*«La Suisse est le seul pays au monde avec une démocratie directe. Grâce au référendum, la population a la chance de pouvoir voter le 13 juin et de dire non à la loi d'urgence sanitaire. Soyons un modèle pour le monde entier. »*

Ainsi s'est exprimée Dr Astrid Stuckelberger, experte internationale dans le domaine de la santé. Elle ajoute que la grande majorité des Suisses sont en bonne santé et comme l'affirme le professeur Beda Stadler, « *Il n'y a pas de personnes contagieuses en bonne santé* » !

Quant au Dr Philippe Saegesser, porte-parole du Collectif Santé pour le moratoire, il explique: « *Nous avons organisé cette conférence pour éveiller les esprits et faire prendre conscience de la situation. Dans des conditions de pression vaccinale sur la population, il est bon de rappeler que la Constitution garantit la liberté vaccinale en Suisse. La loi Covid autorise des restrictions et des limitations des droits fondamentaux qui ne sont pas fondés scientifiquement et qui ont d'importants effets collatéraux économiques, sociaux et sanitaires. La quasi exclusivité du choix stratégique vaccinal aux enjeux économiques colossaux crée des freins inacceptables à l'accessibilité à certains traitements précoces et à l'exercice libre de la médecine. La priorité donnée à des vaccins dont l'innocuité à long terme n'est pas prouvée, fait prendre des risques non évalués à la population. Dans ces conditions, le consentement libre, explicite et éclairé devient mandatoire.* »

Dans son intervention, Michelle Cailler, juriste et membre du Virus des Libertés souligne : « *Voter non le 13 juin prochain est un acte citoyen qui permettra à chacun et au peuple suisse dans son entier de se réapproprier son pouvoir et sa souveraineté.* ».

Aussi, il faut donc fermement refuser cette loi d'exception, d'une durée de 10 ans, qui bafoue les droits fondamentaux des citoyens et octroie des pouvoirs discrétionnaires au Conseil fédéral, au mépris de la Constitution et de la séparation des pouvoirs.

En résumé : non à la discrimination des citoyennes et citoyens, non à une société d'apartheid, non à la surveillance de masse avec traçage des contacts, non au contrôle de la vie privée. Non au pouvoir anti-démocratique et aux abus.

Le mot de la fin est déclaré par Werner Boxler : « ***Il faut 700 ans pour créer une démocratie, 1 an pour l'anéantir et un vote pour la rétablir*** ».

Les Amis de la Constitution sont un mouvement citoyen apolitique et indépendant créé en 2020. Sa raison d'être est de rétablir et de renforcer les droits des citoyens. L'association a pour objectif de s'engager pour la liberté dans le domaine des choix individuels, l'égalité au niveau des droits, la solidarité et le soutien mutuel au niveau de l'économie ainsi que la durabilité. Selon sa Charte, l'association s'engage à œuvrer pour une Suisse libre et souveraine conformément au préambule de la Constitution.

[La conférence de presse est disponible sur ce lien](#)

#### Contact Médias

Catherine Touaibi, [info@amis-de-la-constitution.ch](mailto:info@amis-de-la-constitution.ch) · Tél. 079 431 68 21

Werner Boxler, Co-président et porte-parole Suisse romande  
[werner.boxler@verfassungsfreunde.ch](mailto:werner.boxler@verfassungsfreunde.ch)